

Séance du 9 AVRIL 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Saône

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 63

En exercice : 63

Ont pris part : 43

- Présents à voix
délibératives : 36
- Pouvoirs : 7

Liste en fin de document

Date de la convocation :

01/04/2025

Date d'envoi et d'affichage :

01/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigney et Mercey.

Monsieur le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés dont la liste est en fin de document.

Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 05/03/2025 à l'approbation des élus.

Sur proposition du Président, Lydie BILICHTIN est nommée secrétaire de séance.

2025/16 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Le conseil communautaire, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,46%
- CFE : 18,82 %

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Romain Molliard

2025/17 : VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2025

Par délibération du conseil communautaire 49/2022 en date du 28 septembre 2022, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI destinée à financer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et codifiée à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, il appartient dorénavant au Conseil communautaire de voter le produit de la taxe par une délibération prise chaque année avant le 15 avril pour l'exercice considéré.

Le produit de la taxe doit être arrêté :

- D'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant ;
- D'autre part, pour un montant au plus égal aux dépenses annuelles prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

Au budget primitif, ces dépenses prévisionnelles sont inscrites pour un total de 64 377 €.

Par conséquent, et suite aux commissions environnement et finances, ainsi que lors du DOB, il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à 64377 €. L'administration fiscale sera chargée d'assurer la répartition de ce produit sur les taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Romain Molliard

Madame Marie-Hélène MÜLLER souhaite savoir si le taux est modifié.

Monsieur Romain MOLLIARD précise que ce n'est pas le cas car c'est un produit qui est cherché.

Madame Marie-Hélène MÜLLER réitère sa demande de savoir si le taux augmente.

Monsieur Romain MOLLIARD précise que cela dépend des bases.

Madame Marie-Hélène MÜLLER ne voit pas comment on peut voter une augmentation dans les montants si on ne sait pas à la sortie combien les gens ont payé.

Monsieur Romain MOLLIARD rappelle que le taux n'est pas le même selon les individus.

Monsieur Jean-Michel CLERC demande donc si c'est un taux ou un produit.

Monsieur Romain MOLLIARD répond que c'est un produit.

Madame Marie-Hélène MÜLLER souligne donc que si le montant est augmenté il y aura forcément une augmentation des impôts.

Monsieur Romain MOLLIARD informe que le produit appelé n'est pas augmenté. Il est le même qu'en 2024.

2025/18 : BUDGETS PRIMITIFS 2025

M le Président invite les membres du conseil communautaire à voter les budgets.

Budget Général

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépenses			
011 Charges à caractère général	505 000.00 €	570 642.00 €	439 432.67 €
012 Charges de personnel	983 000.00 €	897 200.00 €	829 039.33 €
014 Atténuations de produits	962 555.00 €	959 100.00 €	958 595.30 €
023 Virement à la section d'investissement	1 333 624.88 €	1 275 264.57 €	- €
042 Opérations d'ordre entre sections	229 422.02 €	257 659.43 €	241 076.39 €
65 Autres charges de gestion courante	1 028 110.63 €	871 735.24 €	796 026.58 €
66 Charges financières	80 000.00 €	83 000.00 €	53 582.95 €
67 Charges spécifiques	3 000.00 €	3 000.00 €	- €

68 Dotations provisions	2 665.00 €	- €	- €
TOTAL	5 127 377.53 €	4 917 601.24 €	3 317 753.22 €
Fonctionnement – Recettes			
002 Excédent antérieur reporté	3 024 494.97 €	2 740 871.60 €	- €
013 Atténuation de charges	11 000.00 €	18 000.00 €	24 640.00 €
70 Produits des services	111 500.00 €	103 950.00 €	114 353.92 €
73 Impôts et taxes	1 150 000.00 €	1 140 000.00 €	1 351 299.00 €
731 Fiscalité Locale	1 646 377.00 €	1 582 900.00 €	1 751 433.98 €
74 Dotations et participations	658 820.00 €	640 000.00 €	695 452.02 €
75 Autres produits de gestion courante	45 000.00 €	42 500.00 €	66 975.55 €
76 Produits financiers	- €	- €	355.68 €
77 Produits spécifiques	- €	- €	2 534.67 €
78 Reprise sur amort et provisions	78.00 €	2 700.00 €	2 727.60 €
TOTAL	6 647 269.97 €	6 270 921.60 €	4 009 772.42 €

Le budget de fonctionnement a été voté par chapitre.

Budget général Fonctionnement – dépenses

Pour : 42

Contre : Marie-Hélène MÜLLER

Abstention : 0

Voté à la majorité.

Budget général Fonctionnement – recettes

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel CLERC demande si l'abonnement à l'Est Républicain est pour la médiathèque.

Monsieur Romain MOLLIARD confirme.

Madame Marie-Hélène MÜLLER demande pourquoi ce n'est pas en numérique sur les ordinateurs.

Monsieur Romain MOLLIARD : cela permet de le matérialiser, nous n'avons pas de tablette à la médiathèque.

Opérations	Proposition crédits (crédits de report + BP+Ouvertures de crédits avant budget)	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Investissement - Dépenses			
Non affecté	269 200.00 €	224 500.00 €	191 467.93 €
Opération 20 : Salle de convivialité	20 678.56 €	35 189.63 €	31 827.25 €

Opération 31 : Services techniques	22 847.80 €	38 000.00 €	22 327.39 €
Opération 32 : Maison de Santé Combeaufontaine	2 158 595.71 €	2 215 689.00 €	57 077.45 €
Opération 33 : Logements	27 414.80 €	136 748.00 €	118 453.43 €
Opération 34 : Gymnase Jussey	590 688.98 €	678 985.08 €	115 928.68 €
Opération 35 : Gymnase Combeaufontaine	29 301.60 €	10 000.00 €	5 943.86 €
Opération 36 : Piscine	10 000.00 €	10 000.00 €	- €
Opération 37 : Maison Médicale Vitrey sur Mance	52 000.00 €	20 000.00 €	9 840.00 €
Opération 38 : Maison de santé Jussey	2 377 168.43 €	3 269 609.00 €	638 223.55 €
Opération 39 : Maison des Services	25 264.92 €	54 620.14 €	41 288.80 €
Opération 41 : Habitat	47 396.00 €	44 038.00 €	6 988.00 €
Opération 41 : OPAH	- €	20 166.69 €	19 988.00 €
Opération 44 : Aide à l'immobilier d'entreprise	231 549.25 €	205 021.91 €	32 890.71 €
Opération 46 : Maison de santé Corre	730 000.00 €	36 000.00 €	- €
Opération 47 : Tourisme	4 000.00 €		
Opération 48 : Ludothèque	10 000.00 €	10 323.62 €	8 458.90 €
Opération 49 : Médiathèque	30 500.00 €	27 589.76 €	23 369.93 €
Opération 60 : Voirie	417 000.00 €	207 000.00 €	22 992.60 €
Opération 71 : GEMAPI travaux	33 960.00 €	33 960.00 €	- €
TOTAL	7 087 566.05 €	7 277 440.83 €	1 347 066.48 €
Investissement - Recettes			
Non Affecté	3 017 710.48 €	3 507 219.01 €	924 840.95 €
Opération 32 : Maison de Santé Combeaufontaine	1 499 467.00 €	1 498 790.00 €	- €
Opération 33 : Logements communautaires	63 528.68 €	63 800.00 €	- €
Opération 34 : Gymnase Jussey	344 114.00 €	347 714.00 €	3 600.00 €
Opération 38 : Maison de Santé Jussey	1 617 600.89 €	1 815 360.00 €	235 703.95 €
Opération 46 : Maison de santé Corre	479 999.00 €		
Opération 48 : Ludothèque		7 785.82 €	6 186.00 €
Opération 60 : Voirie	38 374.00 €	10 000.00 €	20 296.00 €
Opération 71 : GEMAPI travaux	26 772.00 €	26 772.00 €	- €
TOTAL	7 087 566.05 €	7 277 440.83 €	1 190 626.90 €

Le budget d'investissement a été voté par opération.

Budget général Investissement – dépenses

Pour : 41

Contre : Jacky FAVRET

Abstention : Marie-Hélène MÜLLER

Voté à la majorité.**Budget général Investissement – recettes**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Madame Marie-Hélène MÜLLER demande quelle somme est prévue pour revendre la maison achetée à Corre.

Monsieur Romain MOLLIARD précise qu'il en sera discuté un peu plus tard dans la séance. Il précise que la vente de la maison n'est pas indiquée dans le budget car la délibération n'a pas encore été prise. Il conviendra d'effectuer une décision modificative par la suite.

Budget Ordures Ménagères

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépenses			
011 Charges à caractère général	12 000.00 €	11 176.13 €	10 689.76 €
012 Charges de personnel	15 000.00 €	16 000.00 €	14 354.30 €
65 Autres charges gestion courante	1 100 000.00 €	980 000.00 €	979 999.27 €
67 Charges spécifiques	15 000.00 €	15 000.00 €	9 262.88 €
68 Dotations provisions	31 300.00 €	40 200.00 €	40 178.70 €
TOTAL	1 173 300.00 €	1 062 376.13 €	1 054 484.91 €
Fonctionnement – Recettes			
002 Excédent antérieur reporté	31 208.49 €	59 876.13 €	- €
70 Produits des services	1 110 191.60 €	960 000.00 €	977 496.83 €
75 Autres produits gestion courante	- €	- €	169.85 €
77 Produits spécifiques	- €	- €	5 586.50 €
78 Reprise sur provisions	31 900.00 €	42 500.00 €	42 564.09 €
TOTAL	1 173 300.09 €	1 062 376.13 €	1 025 817,27 €

Budget OM Fonctionnement – dépenses

Pour : 42

Contre : Marie-Hélène MÜLLER

Abstention : 0

Voté à la majorité.**Budget OM Fonctionnement – recettes**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Madame Marie-Hélène MÜLLER ne trouve pas efficace de travailler avec la trésorerie pour la rentrée des fonds. On ne peut pas tous payer pour les gens qui ne paient rien : c'est énorme. Elle regrette également des incidents avec le SICTOM qui ne souhaitent pas inscrire des administrés. Elle demande à Monsieur Nicolas PIERRE de faire suivre s'il peut.

Budget Péricolaire

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépenses			
011 Charges à caractère général	479 400.00 €	451 322.94 €	441 318.66 €
012 Charges de personnel	307 000.00 €	312 100.00 €	289 051.34 €
023 Virement à la section d'investissement	25 706.41 €	11 583.59 €	- €
042 Opérations d'ordre entre sections	8 295.59 €	9 463.40 €	7 538.76 €
65 Autres charges gestion courante	126.00 €	90.00 €	2.44 €
66 Charges financières	4 600.00 €	4 956.00 €	4 689.82 €
67 Charges spécifiques	100.00 €	100.00 €	- €
68 Dotations provisions	3 215.00 €	2 715.00 €	2 714.00 €
TOTAL	828 443.00 €	792 330.93 €	745 315.02 €
Fonctionnement – Recettes			
002 Excédent antérieur reporté	40 703.65 €	62 742.00 €	- €
013 Atténuation de charges		3 100.00 €	3 000.93 €
70 Produits des services	127 000.00 €	120 000.00 €	121 521.69 €
74 Dotations et participations	660 739.35 €	606 300.00 €	609 524.05 €
75 Autres produits gestion courante		- €	1.29 €
77 Produits spécifiques			779.17 €
78 Reprise sur amort et provisions		188.93 €	68.92 €
TOTAL	828 443.00 €	792 330.93 €	734 896.05 €

Budget Péricolaire Fonctionnement – dépenses

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget Péricolaire Fonctionnement – recettes

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Madame Marie-Hélène MÜLLER demande si le fait que l'eau et l'assainissement ne soient plus obligatoire va changer quelque chose au niveau du personnel.

Monsieur Romain MOLLIARD rappelle qu'il a été décidé lors du DOB de voir pour que l'agent travaille sur les schémas directeurs.

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Investissement - Dépenses			
001 Solde d'exécution d'investissement rattaché	11 619.30 €	177 408.10 €	- €
16 Remboursement d'emprunts	17 502.00 €	16 290.00 €	16 288.33 €
21 Immobilisations corporelles	25 000.00 €	12 500.00 €	5 623.75 €
TOTAL	54 121.30 €	206 198.10 €	21 912.08 €
Investissement – Recettes			
021 Virement de la section de fonctionnement	25 706.41 €	11 583.59 €	- €
040 Opérations d'ordre entre section	8 295.59 €	9 463.40 €	7 538.76 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 119.30 €	4 506.44 €	773.61 €
13 Subventions d'investissement	5 000.00 €	180 644.67 €	179 388.51 €
16 Emprunts et dettes assimilées			
TOTAL	54 121.30 €	206 198.10 €	187 700.88 €

Budget Périscolaire Investissement – dépenses

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget Périscolaire Investissement – recettes

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget SPANC

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépenses			
002 Déficit reporté	6 426.09 €	- €	- €
011 Charges à caractère général	1 820.00 €	3 820.00 €	719.60 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	24 000.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €	500.00 €	- €
68 Provisions		805.00 €	804.57 €
TOTAL	32 746.09 €	28 125.00 €	24 524.17 €
Fonctionnement – Recettes			
002 Résultat d'exploitation reporté		5 316.08 €	- €
70 Ventes	15 000.00 €	22 551.92 €	12 523.00 €

74 Sub du BG	17 210.63 €		
75 Autres produits gestion courante		- €	2.00 €
78 Reprise sur provisions	535.46 €	257.00 €	257.00 €
TOTAL	32 746.09 €	28 125.00 €	12 782.00 €

Budget SPANC Fonctionnement – dépenses

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget SPANC Fonctionnement – recettes

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget ZA

Chapitres	Proposition de crédits	Budgésité 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépenses			
002 Déficit antérieur reporté	103 808.97 €	346 732.42 €	- €
011 Charges à caractère général	16 600.00 €	44 500.00 €	39 428.71 €
023 Virement à la section d'investissement	37 506.03 €	52 052.58 €	- €
042 Variation stocks: annulation stocks	184 369.04 €	145 247.55 €	- €
65 Autres charges de gestion courante	200.00 €	10.00 €	- €
TOTAL	342 484.04 €	588 542.55 €	39 428.71 €
Fonctionnement – Recettes			
002 Excédent antérieur reporté			
042 Opérations d'ordre	184 369.04 €	189 747.55 €	39 121.49 €
70 Produits des services	157 235.00 €	157 235.00 €	- €
74 Dotations et participations	- €	241 550.00 €	241 550.51 €
75 Autres produits de gestion courante	880.00 €	10.00 €	1 680.16 €
TOTAL	342 484.04 €	588 542.55 €	282 352.16 €

Budget ZA Fonctionnement – dépenses

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget ZA Fonctionnement – recettes

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Chapitres	Proposition de crédits	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Investissement - Dépenses			
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	184 369.04 €	145 247.55 €	- €
040 Opérations d'ordre	184 369.04 €	189 747.55 €	39 121.49 €
TOTAL	368 738.08 €	334 995.10 €	39 121.49 €
Investissement – Recettes			
021 Virement de la section de fonctionnement	37 506.03 €	52 052.58 €	- €
040 Opérations d'ordre	184 369.04 €	145 247.55 €	- €
16 Emprunt	146 863.01 €	137 694.97 €	- €
TOTAL	368 738.08 €	334 995.10 €	- €

Budget ZA Investissement – dépenses

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Budget ZA Investissement – recettes

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Les budgets annexes ont été votés par chapitre.

2025/19 : FONGIBILITE DES CREDITS

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'Etat contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Helios au niveau de chaque chapitre. Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'Etat en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à HELIOS.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président pendant la durée de son mandat à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite :

- de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

(Précision concernant l'assiette de calcul du seuil de fongibilité des 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement validée par la DGCL : Les dépenses de personnels sont donc incluses dans l'assiette des dépenses réelles pour déterminer le montant maximum des virements possibles. En revanche, les dépenses de personnels sont exclues du dispositif de fongibilité des crédits, il n'est pas possible de les abonder ou de les redéployer par simple virement de crédit, une décision modificative est nécessaire.)

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

2025/20 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de constituer une telle provision susceptible d'être admise en non-valeur en cas de non recouvrement par le comptable, pour un montant de **37 150.50 €** réparti comme suit :

Budget Général : 2 664.40 € (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2023)

Budget Ordures Ménagères : 31 271.46 € (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2023)

Budget Périscolaire : 3 214.64 € (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2022)

VU les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de constituer une telle provision susceptible d'être admise en non-valeur en cas de non recouvrement par le comptable, pour un montant de **37 150.50 €** réparti comme suit :

Budget Général : **2 664.40 €** (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2023)

Budget Ordures Ménagères : **31 271.46 €** (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2022)

Budget Périscolaire : **3 214.64 €** (correspondant au montant des impayés sur l'exercice 2022)

VU les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Le Conseil Communautaire :

Décide de constituer une provision pour créances douteuses

Décide l'inscription au BP 2025 du montant annuel du risque encouru, soit **37 150.50 €** correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

Pour : 42

Contre : Madame Marie-Hélène MÜLLER

Abstention : 0

Voté à la majorité.

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

2025/21 : REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Par ailleurs, par délibérations 21.2022 en date du 13 avril 2022, 2023/17 en date du 6 avril 2023 et 2024/12 en date du 10 avril 2024, le conseil communautaire a décidé de constituer des provisions pour un montant de 193 545.46 € (intégrant également les reprises de provisions adoptées le 6 avril 2023 et le 10 avril 2024) réparti comme suit :

Budget Général : 16 534.59 €

Budget Ordures Ménagères : 168 943.60 €

Budget Périscolaire : 6 243.90 €

Budget SPANC : 1 823.37 €

Ces provisions correspondaient :

Pour le budget général, au montant des impayés des exercices 2007 à 2022

Pour le budget Ordures Ménagères, au montant des impayés des exercices 2013 à 2022

Pour le budget périscolaire, au montant des impayés des exercices 2014 à 2021

Pour le budget SPANC, au montant des impayés des exercices 2014 à 2022

A ce jour, le montant des impayés sur les périodes précitées étant inférieur aux provisions constituées, il convient de faire une reprise sur provision d'un montant total de 33 219.37 € réparti comme suit :

Budget Général : 77.47 €

Budget Ordures Ménagères : 31 942.01 €

Budget Périscolaire : 932.16 €

Budget SPANC : 267.73 €

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'ajuster ces provisions et d'effectuer les reprises sur provisions nécessaires.

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster la provision pour créances douteuses

Décide d'imputer la recette au compte 7817

Pour : 42

Contre : Marie-Hélène MÜLLER

Abstention : 0

Voté à la majorité.

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

Madame Marie-Hélène MÜLLER annonce que personne n'essaie d'aller chercher l'argent dû par les administrés. Elle est allée à la trésorerie, ils ont mis du monde. Il suffit de suivre les mauvais payeurs, mais si personne ne fait rien elle ne comprend pas pourquoi on fait des provisions.

Monsieur Romain MOLLIARD souligne qu'il y a 10 ans le montant était plus du double et qu'on ne peut pas dire qu'on ne va pas chercher l'argent.

Madame Marie-Hélène MÜLLER précise qu'elle n'a pas dit qu'il n'y avait rien de fait mais que ce n'était pas normal des sommes pareilles.

Monsieur Romain MOLLIARD indique que l'on est en train d'aller chercher de l'argent.

Madame Marie-Hélène MÜLLER rappelle que tous les ans c'est pareil.

Monsieur Romain MOLLIARD ajoute que oui mais tous les ans les montants baissent.

Madame Lydie BILICHTIN ajoute aussi que des jugements sont faits.

2025/22 : Demande de subvention FNADT / FNFS pour le financement de France Services

Monsieur le Président rappelle que l'espace France Services, initialement appelé Maison de Services Au Public (MSAP) a été labellisé au 1er avril 2021 car il répond à toutes les exigences du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du Commissariat Général à l'Egalité du Territoire (CGET). Cette reconnaissance permet ainsi un financement de l'Etat par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) doublé par le Fonds National France Services (FNFS, ex fonds inter opérateurs).

Aussi, afin de pérenniser le bon fonctionnement de l'espace France Services, Monsieur le Président propose de solliciter auprès des services de l'Etat un financement conjoint du FNADT et du FNFS à hauteur de 40 000 euros pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à solliciter l'aide au fonctionnement attribuée par le FNADT et le FNFS au titre de l'exercice 2025 pour l'espace France Services.

Pour : 43
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

2025/23 : FINANCEMENT DU POSTE « chargé de coopération » par la CAF

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la convention globale territoriale signée avec la CAF de la Haute-Saône, le poste de chargé de coopération enfance/jeunesse est actuellement financé sur la base d'un 0.5 équivalent temps plein.

La charge de travail incombant à cette fonction n'est pas adéquation avec un 0.5 ETP, après une rencontre avec les services de la CAF la proposition de passer à 0.8 ETP a été validée.

Le Président informe également que le financement du poste sera revalorisé sur la nouvelle base.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à solliciter la subvention afférente à un poste de chargé de coopération à 0.8 ETP et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 43
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

2025/24 : MISE EN VENTE DE LA MAISON RUE JEAN MONASSON A CORRE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les membres des commissions bâtiments et finances souhaitent que la maison acquise par la CCHVS à Corre soit mise en vente.

Monsieur le Président rappelle que cette maison a été acquise en 2023.

Le Président propose de mettre en vente ce bien au prix de revient, soit 85 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer les actes relatifs à ce dossier.

Pour : 43
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Romain MOLLIARD

Monsieur Jean-Michel CLERC demande si les frais de notaire payés lors de l'achat sont compris dans le montant proposé. Monsieur Romain MOLLIARD confirme.

2025/25 : MAISON DE SANTE DE CORRE – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de l'avancée des réflexions concernant la maison de santé de Corre. Il précise qu'une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour nous accompagner dans la définition de nos besoins et dans la rédaction de l'appel d'offre et du recrutement du maître d'œuvre.

Le coût de cette prestation s'élève à 9 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer les actes relatifs à ce dossier.

Pour : 43
Voté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Hélène MÜLLER a consulté SOLIHA pour faire un plan pour refaire un logement. Ils ont réussi à lui faire une porte d'entrée au-dessus du vide.
Madame Lydie BILICHTIN ironise en disant que c'est pour loger des pompiers.

Monsieur Loïc RACLOT souligne le plan qui a été fait pour reloger l'ADMR est bien fait et réfléchi.
Il répond à Mme MÜLLER que l'erreur est humaine.

Madame Eliane PITAVY demande le montant pour une telle étude.
Monsieur Romain MOLLIARD précise que le coût pour cette étude est de 9 800 € HT pour un projet de l'ordre de 900 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30

Le Président
Romain MOLLIARD

Le secrétaire de séance
Lydie BILICHTIN

PV approuvé par le Conseil communautaire, le 25/06/2025

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	Pouvoir à Francis PIROULEY
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	
AISEY ET RICHECOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHECOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	
ARBECEY	TITULAIRE			
ARBECEY	SUPPLEANT	GESTER	Francine	
AUGICOURT	TITULAIRE	JUTZI	Alain	Présent
AUGICOURT	SUPPLEANT	MARIOTTE	Bruno	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	Présent sans voix délibérative
BETACOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETACOURT	SUPPLEANT	PY	Jacqueline	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	Pouvoir à Philippe BILLEREY
BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	HENNINGER	Guillaume	
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent
BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	Présent sans voix délibérative

BOUGEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Julie	
BOUGEY	SUPPLEANT	BILLY	Michel	Présent
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	AUBERT	Sylvie	
BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	GRANDJEAN	Evelyne	
CEMBOING	SUPPLEANT	BOIS	Joël	
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHTON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	BARTHOD	Patricia	
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Pouvoir à Brigitte DELHIER
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BAILLY	Corinne	Présente
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	PERNIN	Marie-Christine	Présente
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	Pouvoir à Nicolas PIERRE
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Présent
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Présent
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Présent
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présente
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présent

GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	BARROY	Gérard	Présent
JONVELLE	SUPPLEANT	BOULANGER	Joël	
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	Pouvoir à Didier PETRIGNET
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	LALLEMAND	Agnès	
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Présente
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	Pouvoir à Eliane PITAVY
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	
MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	
MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMAIRE	Henri	
OIGNEY	TITULAIRE	CLERC	Jean-Michel	Présent

OIGNEY	SUPPLEANT	HOARAU	Frédéric	
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	
RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAUX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Présente
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	
SAINT MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	
SAINT MARCEL	SUPPLEANT	VILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	Pouvoir à Jean-Pol GIROD
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	
VILLARS LE PAUTEL	TITULAIRE	JAMEY	Christian	Présent
VILLARS LE PAUTEL	SUPPLEANT	TOURNIER	Benoit	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	Présent
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	
VOUGECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	
VOUGECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	